

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : HC Agar Base
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit : NCM0155

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : NCM0155|400000846|700003416

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation
620 Leshar Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Poussières combustibles, Catégorie 1		Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Sodium carbonate	Sodium Carbonate anhydrous soda / ash / bisodium carbonate / calcined soda(=sodium carbonate) / carbonic acid sodium salt / carbonic-acid-disodium-salt- / CASWELL NO. 752 / chrystol carbonate / crystol carbonate (=sodium carbonate) / natural ash / Na-X / snowlite 1 / soda (=sodium carbonate) / soda ash / soda, crystals / sodium carbonate / sodium carbonate, anhydrous / sodium carbonate, anhydrous ASTM D458 / sodium carbonate, anhydrous GE materials D4D5 / sodium carbonate, anhydrous powder / sodium carbonate, crude / sodium carbonate, granular / Solvay soda / synthetic ash / washing soda (=sodiumcarbonate)	n° CAS: 497-19-8	3,082	Irrit. Oculaire 2, H319

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Ammonium chloride	Ammonium chloride Al3-08937 / amchlor / amchloride / ammon chlor / ammoneric / ammoniac salt / ammonii chloridum / ammonium chloride / ammonium chloride ((NH4)Cl) / ammonium muriate / B743 / darammon / muriate of ammonia / sal ammonia / sal ammoniac / salammoniate / salammonite / salmiac / salmiak	n° CAS: 12125-02-9	2,538	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Irrit. Oculaire 2, H319

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Chloramphenicol	[R-(R*,R*)]-2,2-Dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide ; Chloramphenicol, D-Chloramphenicol (R-(R*,R*))-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / [R-(R*,R*)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / [theta-(theta,theta)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / 1-(para-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylami no)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-(p-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylami no)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-para-nitrophenyl-2-dichloroacetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 1-p-nitrophenyl-2-dichloroacetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N- (beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenrthyl)ace tamide / 2,2-	n° CAS: 56-75-7	0,181	Canc. 1B, H350 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410
-----------------	---	-----------------	-------	---

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethylacetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenylethylacetamide, D(-)- / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, (R-(R*,R*))- / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, [R-(R*,R*)]- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethyl]acetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethyl]acetamide, D-threo- / 2-dichloroacetamido-1-[p-nitrophenyl]-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloroacetamido-1-p-nitrophenyl-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-			
--	--	--	--	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	(hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl)ac etamide, D-(-)- threo- / acetamide, 2,2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p-nitrophenethyl)- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl]- , (R-(R*,R*))- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl], [R-(R*,R*)]- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl]- , [theta- (theta,theta)]- / acetamide, 2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p-nitrophenethyl)-, D-(-)-threo- / AK- chlor / alficetyn / ambofen / amphenicol / amphicol / amseclor / anacetin / aquamycetin / austracol / biocetin / biophenicol / C.A.F. / CAF (pharmaceutical) / CAM / CAP / catilan / chemicetin / chernicetina / chlomin / chlomycol / chloramex /			
--	--	--	--	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	chloramfenikol / chloramfilin / chloramphenicol / chloramphenicol, D- / chloramphenicol, D(-)-threo- / chloramphenicol, D-threo- / chloramsaar / chlorasol / chlora- tabs / chloricol / chlornitromycin / chloro-25 vetag / chloroamphenicol / chlorocaps / chlorocid / chlorocid S / chlorocide / chlorocidin C / chlorocidin C tetran / chlorocol / chloroject L / chloromax / chloromycetin / chloromycetny / chloronitrin / chloropic / chlorovules / cidocetine / ciplamycetin / cloramfen / cloramficin / cloramicol / cloramidina / cloroamfenicolo / clorocyn / cloromisan / clorosintex / comycetin / CPH / cylphenicol / D(-)-2,2-dichloro-N- (beta-hydroxy- alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenylethyl)a cetamide / D(-)- threo-1-p- nitrophenyl-2- dichloracetamido- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2,2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl))- p-			
--	---	--	--	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	nitrophenethylace tamide / D(-)- threo-2,2- dichloro-N-[beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl]ac etamide / D(-)- threo-2- dichloroacetamido -1-[p-nitrophenyl]- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloroacetamido -1-p-nitrophenyl- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloroacetamido -1-p-nitrophenyl- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl)ac etamide / D(-)- threo- chloramphenicol / D- chloramphenicol / desphen / detreomycin / detreomycine / doctamicina / D- threo-1-(para- nitrophenyl)-2- (dichloroacetylami no)-1,3- propanediol / D- threo-1-(p- nitrophenyl)-2- (dichloroacetylami no)-1,3- propanediol / D- threo-2,2- dichloro-N-[beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl]ac etamide / D-threo- chloramphenicol / D-threo-N-(1,1'- dihydroxy-1-p- nitrophenylisopro			
--	---	--	--	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	pyl)dichloroaceta mide / D-threo-N- dichloroacetyl-1- p-nitrophenyl-2- amino-1,3- propanediol / duphenicol / econochlor / embacetin / emetren / enicol / enteromycetin / erbaplast / ertilen / farmicetina / fenicol / globenicol / glorous / halomycetin / hortfenicol / I 337A / interomyocetine / intramycetin / isicetin / isophenicol / isopto fenicol / ismicetina / juvamycetin / kamaver / kemicetina / kemicetine / klorita / klorocid S / leukomyan / leukomycin / levomicetina / levomycetin / loromisin / mastiphen / mediamycetine / medichol / miclorelin / micoclorina / microcetina / mychel / mycinol / N-(1,1'-dihydroxy- 1-p- nitrophenylisopro pyl)dichloroaceta mide, D-threo- / N-dichloroacetyl- 1-p-nitrophenyl-2- amino-1,3- propanediol, D- threo- / normimycin V / novochlorocap / novomycetin / novophenicol / NSC 3069 /			
--	---	--	--	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	oftalent / oleornycetin / opclor / ophthochlor / otachron / otophen / pantovernil / paraxin / pentarnycetin / quemisetina / rivomycin / romphenil / ronfenil / septicol / sificetina / sintomicetina / sintomicetine R / sno phenicol / stanomycetin / synthomycetin / synthomycetine / tega-cetin / tevcocin / tifomycine / tifornycin / treomicetina / U- 6062 / unimycetin / veticol / viceton			

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter toute formation de poussière.
Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Garder sous clef.
Température de stockage	: 2 – 30 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ammonium chloride (12125-02-9)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride fume
VECD	20 mg/m ³
VEMP	10 mg/m ³
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride
LEMT TWA	10 mg/m ³ Fume
LEMT STEL	20 mg/m ³ Fume
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride, fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride, fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Ammonium chloride (12125-02-9)	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride, fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride, fume
LEMT LMPT	10 mg/m ³
	20 mg/m ³
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride, fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ammonium chloride fume
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,8 – 7,2
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

HC Agar Base	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	12,51 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 73,06 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 70,52 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))
Sodium carbonate (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg (Rat, Male / female, Experimental value of similar product, Hydrate form, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (16 CFR 1500.40, 24 h, Rabbit, Experimental value of similar product, Hydrate form, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,2 mg/l/4h
ATE CA (oral)	2800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,2 mg/l/4h
Ammonium chloride (12125-02-9)	
DL50 orale rat	1410 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	1410 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (EU Method B.3: Acute toxicity (dermal), 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 3,6 mg/l (4 h, Rat, Male, Read-across, Inhalation (dust))
ATE CA (oral)	1410 mg/kg de poids corporel

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Ammonium chloride (12125-02-9)	
ATE CA (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Chloramphenicol (56-75-7)	
DL50 orale	2500 mg/kg
ATE CA (oral)	2500 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 6,8 – 7,2
Ammonium chloride (12125-02-9)	
pH	5 – 5,5 (1 - 10 %, 25 °C)
Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6,8 – 7,2
Ammonium chloride (12125-02-9)	
pH	5 – 5,5 (1 - 10 %, 25 °C)
Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Chloramphenicol (56-75-7)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Ammonium chloride (12125-02-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 1695,7 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
HC Agar Base	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Sodium carbonate (497-19-8)	
Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)
Ammonium chloride (12125-02-9)	
Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Sodium carbonate (497-19-8)	
CL50 - Poissons [1]	300 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 - Crustacés [2]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 96h - Algues [1]	242 mg/l Source: ECOTOX

Ammonium chloride (12125-02-9)	
CL50 - Poissons [1]	209 mg/l (APHA, 96 h, Cyprinus carpio, Semi-static system, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	101 mg/l (ASTM E729-80, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
Algues ErC50	1300 mg/l (5 day(s), Chlorella vulgaris, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
NOEC chronique poisson	8 mg/l
NOEC chronique crustacé	14,6 mg/l
NOEC chronique algues	26,8 mg/l

Chloramphenicol (56-75-7)	
CL50 - Poissons [1]	10 mg/l
Algues ErC50	0,78 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

HC Agar Base	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Sodium carbonate (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
Ammonium chloride (12125-02-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Ammonium chloride (12125-02-9)	
DThO	Not applicable (inorganic)

Chloramphenicol (56-75-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium carbonate (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-6,19 Source: Quantitative Structure Activity Relation

Ammonium chloride (12125-02-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Chloramphenicol (56-75-7)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,14 Source: HSDB

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium carbonate (497-19-8)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.

Ammonium chloride (12125-02-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Adsorption to soil is possible.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Sodium carbonate (497-19-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ammonium chloride (12125-02-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAC) de la loi
---	--

Chloramphenicol (56-75-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAC) de la loi
---	--

HC Agar Base

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium carbonate (497-19-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Ammonium chloride (12125-02-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Chloramphenicol (56-75-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-19-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.